

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Eric REES

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021.

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2021, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX RUE PRINCIPALE : APPROBATION PROGRAMME

Rappel : Dans la séance du 20 mai 2021, le conseil municipal avait décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rue Principale au cabinet d'étude SETUI de Colmar.

Vu l'avant-projet des travaux et l'estimation du coût des travaux élaborée par le cabinet d'étude SETUI, à savoir :

- Aménagement d'une double écluse à l'entrée Est : 7 000 euros HT
- Aménagement d'une double écluse à l'entrée Ouest : 7 000 euros HT
- Réaménagement de la rue Principale et du carrefour entre la rue Principale et la RD9.2 : 180 000 euros HT
- Installation de feux récompense : 50 000 euros HT

Soit au total pour un coût estimé à 244 000 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement et à la conclusion des marchés de travaux. La procédure de consultation s'effectuera en procédure adaptée,
- décide d'engager les différentes demandes de subventions auprès des organismes publics, Etat, Collectivité Européenne d'Alsace, Région Grand Est, Communauté de communes Pays Rhin Brisach.

REVISION DU LOYER DES LOGEMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter le loyer des logements compte tenu de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers (+0,42%),

Les loyers mensuels sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

* appartement (20 rue Principale – 1 ^{er} étage)	617 euros
* appartement (2 rue du Muguet)	617 euros
* appartement (1 rue de l'Ecole – RDC)	417 euros
* appartement (1 rue de l'Ecole – 1 ^{er} étage)	417 euros
* appartement (2a rue du Château)	480 euros
* garage n°1 (1 rue de l'Ecole)	51 euros
* garage n°2 (1 rue de l'Ecole)	51 euros

ASSURANCES

Les contrats d'assurance des véhicules de la commune et le contrat d'assurance multirisque de la collectivité arrivent à échéance au 31/12/2021.

Afin de mettre en concurrence, la commune a passé un marché selon la procédure adaptée en application de l'article 28-1 du Code des Marchés Publics. La publicité s'est faite par affichage sur les tableaux de la commune et sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin le 16/11/2021.

Trois entreprises ont répondues :

- Groupama Alsace 101 route de Hausbergen 67012 SCHILTIGHEIM
- La SMACL 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT
- SAS Assurances PILLIOT 19 rue Saint Martin 62120 AIRE SUR LA LYS

Les résultats à l'ouverture des plis sont les suivants :

	GROUPAMA	SMACL	PILLIOT
Lot n° 1 : Assurance multirisque	3 966,92 euros	4 003,15 euros	Pas de proposition
Lot n° 2 : Assurance véhicules (sans franchises)	2 097,04 euros	2 147,72 euros	1 655,73 euros
TOTAUX	6 063,96 euros	6 150,87 euros	/////

Après analyse par la commission d'appel d'offre, il s'avère que les Garanties proposées par Groupama sont supérieures à celles des Assurances Pilliot et de la SMACL.

L'assureur le mieux disant est Groupama.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- retient l'offre proposée par Groupama Alsace pour les lots n°1 et n°2
- autorise le Maire à signer les contrats d'assurances et tous documents y afférents. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans soit du 01/01/2022 au 31/12/2026.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT NOUVELLES POUR 2022

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2022, Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissements pour 2022, sans attendre l'adoption du budget primitif 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt.

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à une remarque de la trésorerie de Neuf-Brisach concernant le versement de la subvention FACE relative au travaux rue du Giessen et rue du Château il y a lieu d'inscrire au budget 2021 la décision modificative suivante :

Dépenses investissement	Recettes investissement
Article 2762 : créances sur transfert de droit à déduction de TVA : 20 403,40 euros	Article 2315 : immo. En cours : 20 403,40 euros
Article 1328 : rembt avance subv UEM : 80 710,92 euros	Article 1323 : Subvention FACE : 80 710,92 euros
Total section 101 114,32 euros	Total section 101 114,32 euros

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DU PERE NORBERT

Le Maire propose aux conseillers municipaux de définir un tarif de location de la salle du Père Norbert. Il propose un tarif de location de 80 euros pour une location d'un weekend ainsi qu'un forfait de 20 euros pour le chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de location de la salle du Père Norbert.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur Sébastien FRECHARD présente et commente le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Sébastien FRECHARD présente et commente le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BALTZENHEIM

Le Maire informe l'assemblée que le mandat du bureau de l'Association Foncière de Baltzenheim expire le 3 février 2022.

En vue de son renouvellement, il convient de désigner les propriétaires appelés à siéger au sein dudit bureau.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne :

- Membres titulaires : M. GEBHARD Xavier, M. FOECHTERLE René, M. LAUFENBURGER Christian
- Membres suppléants : M. FOECHTERLE Joseph, M. FOECHTERLE Benoît

Pour information, les membres désignés par la chambre d'agriculture sont :

- Membres titulaires : M. JECKER Roger, M. REMOND Henri, M. RUDOLF Bertrand
- Membres suppléants : M. FOECHTERLE Remy, M. SCHWOERER Gilbert

DROIT DE PREEMPTION, URBANISME, CONSTRUCTION

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Terrain 4 rue des Fleurs
- Terrain 8 rue d'Artzenheim
- Terrain 10 rue d'Artzenheim
- Terrain 5c rue du Château

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Permis de construire :

- Monsieur WURTZ Bryan, 2 impasse de la Krutenau : Maison individuelle
- Monsieur REHMANN Dominique, 3 rue Schlossgarten : Maison individuelle
- Monsieur REHMANN Dominique, 5 rue Schlossgarten : Maison individuelle
- Monsieur TROVATO Santino, 8 rue d'Artzenheim : Maison individuelle
- Monsieur TROVATO Santino, 10 rue d'Artzenheim : 2 Maisons individuelles

Déclaration préalable :

- Monsieur Jérôme ADOR, 8 et 10 rue d'Artzenheim : division foncière
- Monsieur WOLFF Francis, 28 rue des Jardins : Panneaux solaires

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu la notification de subvention de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin pour le financement de la clôture du jardin partagé. Cette subvention couvre 50% de la dépense.

Le Maire fait la lecture d'un courrier informant de la présence de Monseigneur KRATZ, Evêque Auxiliaire de Strasbourg, lors de la célébration de l'inauguration de l'Eglise rénovée. Cette célébration aura lieu le dimanche 1^{er} mai 2022 à 10h00.

Le Maire fait part des remerciements de l'Amicale des Anciens Combattants et de l'association Chiens guide d'aveugles pour les subventions communales versées cette année.

En raison de la Covid 19, la municipalité renouvelle le principe de remise de bons d'achat en lieu et place de la traditionnelle fête des Aînés. Cette remise de bons se fera durant la journée du 24 décembre.

Monsieur Stéphane EDENWALD fait remarquer le problème de visibilité généré par l'affiche du marché rue des Fleurs. Le Maire lui répond que cela est dû aux travaux en cours, que cette affiche sera enlevée et remise en place le 7 janvier 2022 en tenant compte de cette gêne.

Le Maire informe de l'avancement du projet de garage pour le logement de l'ancienne laiterie.

Suite à la question posée par Monsieur Henri REMOND, le Maire confirme que le projet de création d'un chemin agricole entre la rue du Giessen et la rue d'Artzenheim est toujours d'actualité et sera revu avec l'Association Foncière de Baltzenheim.

Monsieur Henri REMOND informe, que suite aux travaux sur l'îlot du Giessen, des grumes ont été laissés au bord du chemin. Le Maire lui demande des photos pour une éventuelle vente.

Le Maire informe les conseillers que l'entreprise Schatt va intervenir prochainement pour enlever les arbres autour du skate parc et procéder au nettoyage de la redoute.

Il informe que le 16/01/2022 à 16h00 à la Redoute aura lieu la crémation des sapins de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Le Maire : Sébastien FRECHARD